



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-374**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA  
SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ADJOINTE QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2020-374 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2020-374 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 11<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2020**

**Lucie Bourque**  
**Greffière et directrice générale adjointe**